

## EPCI DU BASSIN DE LANDRES

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit avril à vingt heures en mairie de Bouligny le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

#### COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

##### Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI  
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI  
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE  
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI  
Commune de LANDRES : M. CECCATO  
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN  
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO  
Commune de TRIEUX : M. GOURY  
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, FRETTE, CARLI  
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

##### Etaient représentées :

Commune de PIENNES : Mme COUJOUR représentée par Mme TYL  
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme GAYCHET représentée par M. FRETTE

##### Etaient absents (excusés) :

Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI  
Commune de TRIEUX : MM. MASCELLI, MIRJOLET, SABBA

Secrétaire de séance : Madame TYL Flavia

DEPARTEMENT :  
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :  
Briey

CANTON :  
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

Le Président certifie que le Conseil  
Communautaire a été convoqué le  
26/03/2015

Date de publication : 10/04/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 10/04/2015

Le Président  
Jean-Marc LEON



Le Président  
Jean-Marc LEON

**OBJET : Affectation résultat  
Compte Administratif Socio-Economique 2014**

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu l'instruction M 14,

Vu le Compte Administratif 2014 approuvé en séance et notamment ces résultats,

Vu l'état des restes à réaliser 2014,

## FONCTIONNEMENT

A                    Résultat de clôture de l'exercice 2014                    + 217.719,24 €

## INVESTISSEMENT

B                    **Solde d'exécution Investissement**

- D 001 (Besoin de financement)                    - 1.062.606,92 €
- R 002 (Excédent de financement)

C                    **Solde des restes à réaliser Investissement**                    - 9.478,00 €

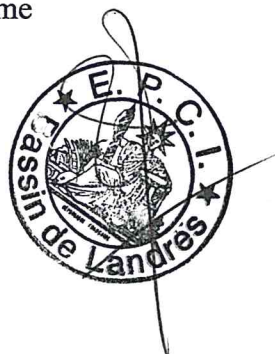
D                    BESOIN DE FINANCEMENT                    + 1.072.084,92 €

Affectation                    + 217.719,24 €

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'affecter au Budget Primitif 2015 la somme de **217.719,24 €** au compte 1068 (Section investissement-Recettes) pour couvrir le déficit d'investissement.
- De reporter au Budget Primitif 2015 la somme de **1.062.606,92 €** au compte 001 (Déficit d'investissement).

Extrait certifié conforme  
Le Président  
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture  
054-245400379-20150408-2015-027-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2015  
Date de réception préfecture : 10/04/2015